

EXTRAIT du REGISTRE

COMMUNE

des DECISIONS du MAIRE

de

---

GAILLARD

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

---

**O B J E T**

**Commande publique  
1-1 Marchés publics**

**N° 2022.129**

**Signature d'un bon  
de commande pour la  
réalisation d'une  
mission de  
maintenance  
corrective et  
préventive du  
système  
d'information**

**VU** le Code de la commande publique,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2021-213 du 13 septembre 2021 déléguant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L 2122-22 et suivants du Code général des collectivités territoriales

**VU** la consultation organisée dans le cadre de procédure de marché négociée sans mise en concurrence préalable,

**VU** la proposition commerciale,

**CONSIDÉRANT** le besoin de procéder à une maintenance préventive et corrective du système d'informations communal afin d'en garantir la sécurité et la fiabilité compte tenu de la recrudescence de cyber-attaques menaçant le fonctionnement des administrations.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 – DE RETENIR** la proposition présentée par la société ACTESS-GROUPE S12A représentée par Monsieur Nicolas CAMPART, directeur général, sise 21 route de Nanfray – 74960 CRAN-GEVRIER pour la réalisation d'une mission de maintenance corrective et préventive du système d'information.

**ARTICLE 2 – DE SIGNER** la proposition commerciale pour un montant de 22 585,20 € TTC.

**ARTICLE 3 - DIT** que les crédits sont prévus à cet effet.

**ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Gaillard, le 2 novembre 2022



Le Maire,

Jean-Paul BOSLAND

Décision devenue exécutoire compte tenu :  
de sa réception en Sous-Préfecture le :

de sa mise en ligne le :  
de sa notification le :